

Image not found or type unknown



Ajournement de ma demande de naturalisation

Par **hakimoo90**, le **18/06/2015** à **17:05**

Bonjour maître,

Ma demande de naturalisation est ajournée pour une durée de deux ans au motif que je ne dispose pas de ressources me permettant de subvenir durablement à mes besoins.

Je suis arrivé en France depuis septembre 2012 en vue de poursuivre mes études. Je me suis donc permis de faire la demande du fait que j'ai un parent français.

Ma question est de savoir si ce motif précité est raisonnable aussi s'il est utile de faire un recours et qu'il est possible d'avoir gain de cause.

Bien à vous,